

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et  
Emmanuel CELERI  
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**COMMUNE D'AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Thomas FORT, Notaire à AJACCIO, le 17 septembre 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Paul Raymond SALVINI, retraité, et Madame Geneviève Marcelle Renée BONAVERA, retraitée, demeurant ensemble à AJACCIO (20000) résidence des Iles Immeuble le Sicile - Bât D. Monsieur est né à AJACCIO (20000) le 3 mai 1948 et Madame est née à HUSSEIN DEY (ALGERIE) le 22 août 1949.

Ils possèdent depuis plus de trente ans, sur la commune d'AJACCIO (20000),

Résidence des Iles, Immeuble « Le Sicile », cadastrée section CL n° 453, pour 66 a 34 ca, les lots numéros 111 (box à voiture) et 112 (box à voiture) .

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : barabara.choron@rombaldi.notaires.fr